



Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 1 de 14

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :	Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7
Nom chimique	Résine de polyméthylurée avec ~15% d'eau
Substance pure/mélange	Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Supports. Pigment, agent de matage, additif pour papiers, peintures, vernis, etc.
Utilisations déconseillées	Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	MARTINSWERK GmbH Kölner Strasse 110 50127 Bergheim Germany Tel. : +49-2271-90.22.78 Fax. : +49-2271-90.27.17
Internet	www.huberadvancedmaterials.com
Courriel de contact	www.huberadvancedmaterials.com/contact

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 2 de 14

Identification des dangers

Danger physique Non classé
Dangers pour la santé Non classé
Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)
Mention d'avertissement Aucun(e)
Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé

Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation
Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
Stockage Conserver dans un endroit sec
Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES EUH208 - Contient du formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance Sans objet

3.2. Mélanges Mélange

Nom chimique	No. CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Résines urée-formol	9011-05-6	-	Non classé	~85
Eau	7732-18-5	231-791-2	Non classé	15
formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	<0.1% Ce produit n'est pas classifié comme dangereux	< 0.1

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 3 de 14

			[Toxicité aiguë 3 (H301); Toxicité aiguë 3 (H311); Toxicité aiguë 3 (H331); Corrosion cutanée 1B (H314); Sensibilisation cutanée 1 (H317); Mutagénicité des cellules germinales 2 (H341); Cancérogénicité 1B (H350)]	
--	--	--	---	--

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 4 de 14

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 5 de 14

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Résines urée-formol

EU TWA	Not established
ACGIH	Not established
OSHA	Not established
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	Not established

formaldéhyde

ACGIH	TLV (TWA): 5ppm Ceiling: 0.3 ppm
OSHA	TWA: 0.75 ppm
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	IDLH: 20 ppm Ceiling: 0.1 ppm 15 min
Autriche	TWA: 0.016 ppm Skin: 0.6 mg/m ³ STEL: 0.5 ppm Ceiling: 0.5 ppm
Bulgarie	1.0 mg/m ³ TWA
Bulgarie	2.0 mg/m ³ STEL
Croatie	2.5 mg/m ³ TWA
Croatie	2.5 mg/m ³ STEL
République tchèque	0.5 mg/m ³ TWA
République tchèque	1 mg/m ³ CEIL
Estonie	TWA: 0.6 mg/m ³
Finlande	TWA: 0.37 mg/m ³
Finlande	STEL: 1.2 mg/m ³
France	0.6 ppm 0.74 mg/m ³
Allemagne	0.3 ppm 0.37 mg/m ³
Grèce	2.5 mg/m ³ TWA
Grèce	2.5 mg/m ³ STEL
Hongrie	0.6 mg/m ³ TWA

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 6 de 14

Hongrie	0.6 mg/m ³ STEL
Irlande	2.5 mg/m ³ TWA
Irlande	2.5 mg/m ³ STEL
Italie	0.37 mg/m ³
	0.3 ppm
	0.62 mg/m ³
	0.5 ppm
Lettonie	TWA: 0.5 mg/m ³
Lituanie	TWA: 0.6 mg/m ³
Pays-Bas	1.5MGM3; 1PPM TWA
Pays-Bas	3MGM3; 2PPM TWA
Norvège	TWA: 0.6 mg/m ³
Norvège	STEL: 0.6 mg/m ³
Pologne	0.5 mg/m ³ TWA
Pologne	1 mg/m ³ STEL
Roumanie	TWA: 1.20 mg/m ³
Roumanie	STEL: 3 mg/m ³
Slovaquie	TWA: 0.37 mg/m ³
Slovénie	TWA: 0.62 mg/m ³
Espagne	STEL: 0.37 mg/m ³
Suède	TWA: 0.37 mg/m ³
Suisse	TWA: 0.37 mg/kg
Suisse	STEL: 0.74 mg/m ³
Royaume-Uni	TWA: 2.5 mg/m ³
Royaume-Uni	STEL: 2.5 mg/m ³

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 7 de 14

Protection des mains	Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Dangers thermiques	Aucun(e) connu(e).
Mesures d'hygiène	Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
pH :	8.0 < / = 0.3% Eau
Point de fusion / intervalle de fusion	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point / intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	> 200 °C
Inflammabilité	Sans objet
Inflammabilité	Non combustible
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur relative	Sans objet
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	env 1.47 (20°C)
Hydrosolubilité	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 8 de 14

Température de décomposition	> 200 °C
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet
Viscosité dynamique	Sans objet
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Caractéristiques des particules	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Pression maximale - 156,5 psig 10,8 bar
Augmentation de pression maximale - 452 bar/s
Indice de déflagration 123 Kst bar m/s
Limitation de la concentration en oxygène : 18,5 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Formation de poussières Chaleur, flammes et étincelles
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e)
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) Évitez les températures ci-dessus 200 °

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Résines urée-formol

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 9 de 14

LD50s and LC50s	167 mg/m ³ Inhalation LC50 Rat 4 h
DL50 par voie orale	8394 mg/kg Rat
DL50, voie cutanée	> 2100 mg/kg Lapin
CL50 par inhalation	> 167 mg/m ³ 4- heure Rat
<u>formaldéhyde</u>	
LD50s and LC50s	463 ppm Inhalation LC50 Rat 4 h
ACGIH	Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'Homme
OSHA	Danger potentiel de cancer
CIRC	Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)	Connu - Cancérogène connu

Toxicité aiguë	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Non irritant
Sensibilisation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis N'est pas un sensibilisant cutané
Mutagénicité	Aucune information disponible
Effets sur la reproduction	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucun cancérogène connu n'est présent à une teneur supérieure à 0,1 %.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée	Aucune information disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 10 de 14

Yeux Éviter le contact avec les yeux
Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Résines urée-formol

CL 50 - 96 h > 1000 mg/l Poisson
48 h EC50 > 1000 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau)
Classification allemande WGK (AwSV) 3777 WGK: 1

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible.

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets indésirables Aucun(e) connu(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 11 de 14

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Codes de déchet	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Résines urée-formol

Classification allemande WGK (AwSV)	3777 WGK: 1
--	-------------

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 12 de 14

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	No. CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Résines urée-formol	9011-05-6	-	Y	Y	Y	(7)-576 (ENCS) (9)-1835	KE-35175	N	N	Y	Y	Y	A

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 13 de 14

						(ISHL)								
Eau	7732-18-5	231-791-2	Y	Y	Y	ENCS	KE-35400	Y	55-1-0602 4	Y	Y	Y	Y	A
formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	Y	Y	Y	(2)-482 (ENCS) 2-(8)-379 (ISHL)	KE-17074	Y	55-1-0393 4	Y	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

Informations réglementaires

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

REACH No.

Résines urée-formol

Numéro d'enregistrement REACH Exempté(e)s

Eau

Numéro d'enregistrement REACH Exempté(e)s

formaldéhyde

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119488953-20-xxxx

Allemagne

Résines urée-formol

Classification allemande WGK 3777 WGK: 1 (AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'est exigée pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission :

14/10/2025

Date d'impression :

14/10/2025

Numéro de révision:

1.7

Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
(Email – HEM.HAMRegulatory@huber.com).

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Fiche de données de sécurité

Pergopak® M; Pergopak® M2; Pergopak® M3; Pergopak® M4; Pergopak® M5; Pergopak® M6; Pergopak® M7

Date d'émission : 14/10/2025
Date d'impression : 14/10/2025

Numéro de révision: 1.7
Page 14 de 14

Étiquetage

Symboles/pictogrammes	Aucun(e)
Mention d'avertissement	Aucun(e)
Mentions de danger	Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité